

**AVIS DE COURSE TYPE  
VOILE LEGERE 2017 & 2020**

Nom de la compétition : **CHALLENGE TAROU**

Dates complètes **Dimanche 1 octobre 2017**

Lieu : [La SEINE]

Autorité Organisatrice : [YCAM

Grade : [5B ]

*Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.*

**1. REGLES**

La régata sera régie par : les RCV 2017 & 2020

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,<sub>1</sub>
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte aux Dériveurs :

- 3.1.1 - tous les bateaux des classes **solitaires**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : Néant

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription : **Capitainerie Y C A M**

Jour et date **1 octobre 2017** de [9 h] à [10 H]

5.3

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
<b>01/10/2017</b>	<b>[10 h 30]</b>	TOUTES]

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16 h 30].

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions le **[01/10/2017]**
- [affichées selon la Prescription Fédérale].

**7. LES PARCOURS**

7.1 sur le plan d'eau YCAM, un parcours de type : [banane, avec dog leg].

**8. CLASSEMENT**

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

**9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**10. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Coupes au podium au Club d' Y C AM.

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Guy BONIN 06 08 58 97 42

Ou [guy.bonin@club-internet.fr](mailto:guy.bonin@club-internet.fr)

